

## 3427 - Le jugement à porter aux ablutions faites avec de l'eau polluées mais pas propre.

---

### question

Question : Comment juger des ablutions faites avec de l'eau polluée mais propre ?

### la réponse favorite

Cheikh Abd Allah ibn Man'i a répondu à cette question en ces termes :

« Une des règles de la Charia est exprimée par le hadith du Messenger d'Allah (bénédiction et salut soit sur lui) : « **Ni préjudice à**

**subir, ni dommage à infliger.** » Sur la base de cette règle, il n'est pas permis au musulman de se faire tort à travers l'usage d'une eau polluée pour ses ablutions. Voilà pourquoi il est interdit d'utiliser une telle eau.

Son usage n'invalide pas les ablutions car elle n'est pas impropre. Cependant l'utilisation de l'eau reste en elle-même interdite pour le préjudice qu'elle cause à l'usager.

Allah le sait mieux.